

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE153855001**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc.(2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD Ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 17 décembre 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

M. André Allard  
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 17 décembre 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE153855001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion d'ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc. (2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD Ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE153855001**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes: EnGlobe Corp. (3 149 337,71 \$), Groupe Qualitas inc. (2 918 065,50 \$), Groupe ABS inc.(2 759 905,89 \$), Labo S.M. inc. (2 352 445,99 \$), Consultants GHD Ltée (2 244 771,90 \$) et Solmatech inc. (1 831 839,19 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public no 15-14689 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.**

À sa séance du 25 novembre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1153855001. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrats 1 et 5);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 6).*

Le 2 décembre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE153855001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le SIVT désire retenir les services professionnels de consultants pour l'aider à réaliser sa mission (contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur des projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville) auprès de ses clients requérants.

L'ensemble des services de contrôle qualitatif des matériaux et d'expertises doit être fourni par le Service pour l'ensemble des projets de génie civil (construction, réhabilitation, réfection) de la Direction des infrastructures ainsi que des autres services et arrondissements de la Ville. L'augmentation des investissements dans les infrastructures de la Ville et du taux de réalisation des travaux combinée avec l'introduction du programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) occasionnent une demande considérablement accrue. En raison de l'augmentation de la demande, de la disponibilité immédiate des services requis pour répondre aux besoins des chantiers et de la courte période de construction où tous ces services sont exigés sur tous les chantiers, le processus d'appel d'offres et d'octroi de mandat ne peut être complété pour chacun des projets à l'intérieur des courts délais imposés et, de ce fait, le SIVT doit faire appel à des firmes privées via des ententes-cadres.

Les ententes-cadres conclues en 2014 sont presque épuisées suite à une très forte demande conséquente aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures. De nouvelles ententes-cadres doivent donc être conclues pour répondre à la demande.

Les services requis portent sur le contrôle qualitatif des matériaux et sur des expertises liées aux projets de construction, réhabilitation et réfection des infrastructures de la Ville. Ces services visent principalement, sans toutefois s'y restreindre, le béton de ciment, les enrobés bitumineux, les sols et granulats (pierre concassée, matériaux recyclés), les métaux, la galvanisation, les peintures (pour les pièces métalliques telles que mobilier de parc, ponts, viaduc, système d'éclairage, etc.), les systèmes de toiture et d'imperméabilisation (membranes de pont, de stationnements, etc.) ainsi que tout autre matériau (pvc, fonte, gaine, polymère, plastique, terrain sportif, etc.). Ces services, visés par le présent contrat, sont principalement prodigués par des techniciens et requièrent l'utilisation d'équipements spéciaux.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le montant maximal des enveloppes budgétaires des ententes-cadres du présent dossier a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les six contrats soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. L'enveloppe budgétaire sera répartie suivant les quantités réparties dans les bordereaux des prix et pourra comprendre un nombre indéterminé de mandats. Les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires à taux horaire par catégorie d'employés. Les services des techniciens requièrent l'utilisation d'équipements spécialisés et ce coût est inclus dans le taux horaire des techniciens. Les dépenses pour les essais de laboratoire sont admissibles et, pour ce faire, un facteur multiplicatif établi par les soumissionnaires vient réduire les taux unitaires suggérés par l'Association des consultants et laboratoires (ACLE) dans le Guide de rémunération en vigueur.

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de

comparaison des soumissions. Pour établir l'estimation, la moyenne des taux horaires soumis dans les quatre derniers contrats a été utilisée. Il en a été de même pour déterminer le facteur multiplicatif de réduction des taux proposés par l'ACLE dans le Guide de rémunération en vigueur. Tel que mentionné précédemment, le coût des équipements utilisés pour la réalisation des essais est dorénavant inclus dans le taux horaire des techniciens. L'estimation a été faite en considérant cette modification.

L'appel d'offres a été lancé le 16 septembre 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 octobre 2015. Il y a eu douze preneurs du cahier des charges et sept soumissionnaires, dont six conformes.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont bien compris l'état du marché pour les services professionnels recherchés ainsi que la stratégie de sollicitation qui font en sorte que tous les soumissionnaires conformes sont recommandés comme adjudicataires. Ils ont aussi pu constater que les firmes adjudicataires n'étaient pas en mesure de présenter plus d'une équipe et ne pouvaient donc pas soumissionner pour plusieurs contrats.

Comme les montants prévus à un appel d'offres similaire lancé l'an dernier sont presque déjà tous engagés, il est raisonnable de croire qu'il en sera de même rapidement pour les présentes ententes-cadres. Pour la Commission, un tel dossier montre bien la nécessité d'avoir une reddition de comptes dans les ententes-cadres.

Dans le cas présent, il aurait été intéressant de savoir comment les sommes du dernier contrat ont été utilisées et de pouvoir connaître le degré de satisfaction de la Ville par rapport aux services rendus. La mise en œuvre du programme d'évaluation des fournisseurs, annoncée il y a quelques mois, devrait permettre d'avoir bientôt une meilleure connaissance de la performance des firmes adjudicataires.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrats 1 et 5);*
- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat 6).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE153855001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.